COTE D'IVOIRE

La Constitution garantit la liberté de culte et dans l'ensemble le gouvernement respecte effectivement ce droit, même si la discrimination ethnique allant de pair avec les différences d' appartenance religieuse et résultant du conflit politiq ue actuel a continué.

Le gouvernement a encore expérimenté l'instabilité politique suite au coup d'état manqué de 2002 qui a amené de fait la division entre les régions nord et sud du pays. Depuis 2003, les partis politiques principaux impliqués dans le conflit ont signé de nombreux accords de paix, y compris les accords de Linas-Marcoussis, mais aucun n'a pas abouti à une paix et une réconciliation durables. En mars 2007, suite aux négociations approfondies entre le gouvernement et les représentants des ex-rebelles grâce à la médiation du président Compaoré du Burkina Faso, le Président Gbagbo et le chef des ex-rebelles Guillaume Soro ont signé un accord à Ouagadougou mettant en place un nouveau gouvernement transitoire avec Soro comme Premier Ministre et les engageant à procéder aux élections présidentielles en 2008.

Bien que le conflit politique du pays suive plutôt des lignes ethniques que religieuses, les appartenances politiques et religieuses tendent à suivre les lignes ethniques ; ainsi certaines appartenances religieuses ont été des repères majeurs d'alliance politique. De nombreuses personnes d'ethnie du nord étaient par exemple des musulmans. En conséquence, le gouvernement a qualifié, en pleine crise, de nombreux musulmans de rebelles ou de sympathisants des rebelles.

Il n'y a pas eu de changement quant au respect de la liberté religieuse durant la période couverte par ce rapport et la politique gouvernementale a continué à contribuer à la liberté de culte.

Les relations entre les divers groupes religieux ont été moins tendues que par le passé ; toutefois, quelques discriminations sociales envers les musulmans et les adeptes des religions traditionnelles autochtones ont subsisté. De grands efforts de groupes religieux et de la société civile ont contribué à empêcher la crise politique de dériver en conflit religieux.

Le gouvernement des Etats-Unis discute sur les questions de liberté de culte avec le gouvernement dans le cadre général de sa politique de défense des droits de l'homme. Les autorités du gouvernement des Etats-Unis rencontrent aussi régulièrement les responsables religieux, à la fois individuellement et en groupe et les implique dans des projets visant à accroître la tolérance et la conciliation religieuses.

Section I. Démographie Religieuse

Le pays a une superficie de 322.462 km2 et une population de 18.013.400 habitants. Environ 35 à 40 pourcent de la population est chrétienne ou syncrétique, pratiquant un mélange des religions chrétiennes et autochtones. Environ 35 pourcent de la population est musulmane, tandis que 25 à 30 pourcent pratique des croyances religieuses

autochtones traditionnelles. De nombreuses personnes chrétiennes ou musulmanes de nom pratiquent aussi certains aspects des croyances traditionnelles autochtones, particulièrement en raison de la dégradation des conditions politiques ou économiques.

Les églises chrétiennes comprennent l'Eglise Catholique Romaine, les Témoins de Jéhovah, l'Eglise des Adventistes du 7ème jour, l'Eglise Baptiste du Sud, les Coptes et l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (Mormons). L'Eglise Protestante la plus grande est l'Eglise Méthodiste Protestante de Côte d'Ivoire. Les églises évangéliques telles que les Ministères de Gloire Shekinah et les Assemblées de Dieu sont aussi actives. Les églises syncrétiques comprennent l'Eglise Harriste (une dénomination protestante africaine fondée dans le pays en 1913 par le prédicateur libérien William Wade Harris), l'Eglise Protestante Primitive, les Soldats de Dieu (fondé par une femme ivoirienne), l'Eglise Messianique. Le Bossonisme, une pratique religieuse traditionnelle du groupe ethnique Akan, compte aussi des adeptes.

D'autres religions sont présentes dans le pays, telles que le Bouddhisme, la Foi Baha'i, l'Association Internationale de la Conscience de Krishna. De plus, de nombreux groupes religieux du pays sont associés à des groupes religieux existant aux Etats-Unis.

Environ 70 pourcent des étrangers vivant dans le pays sont musulmans et 20 pourcent sont chrétiens, un faible nombre pratique d'autres croyances religieuses, y compris le judaïsme.

Une augmentation des membres des églises évangéliques a été notable. L'œuvre missionnaire, l'urbanisation, l'immigration et les niveaux d'éducation plus élevés ont contribué probablement au déclin du pourcentage de pratiquants des croyances religieuses traditionnelles autochtones. Beaucoup de ces pratiquants ont continué de se convertir au christianisme ou à l'Islam.

Les musulmans se trouvent en grand nombre dans la moitié nord du pays bien qu'ils soient aussi en nombre croissant dans les villes grâce à l'immigration, la migration et les mariages interethniques. Selon le dernier recensement (1998), les musulmans constituent 45,5% de la totalité de la population urbaine et 33,5% de la totalité de la population rurale.

Généralement, le Nord est associé à l'Islam et le Sud est associé aux religions chrétiennes et traditionnelles. Les catholiques comme les protestants se trouvent dans les régions du Sud et du Centre. De plus, les catholiques sont plus nombreux à l'Est tandis que les protestants se trouvent au Sud-Ouest. Les pratiquants des croyances religieuses traditionnelles autochtones se concentrent dans les zones rurales.

Les appartenances politiques et religieuses tendent à suivre les lignes ethniques. Par exemple, les groupes mandé et voltaïque qui incluent les peuples malinké et sénoufo sont en majorité musulmans. Le groupe ethnique akan qui inclut les peuples baoulé et agni tend à être catholique. Il y a aussi un lien entre les appartenances religieuses et politiques et la classe socio-économique. Par exemple, la plupart des musulmans

soutiennent le Rassemblement des Républicains (RDR), parti d'opposition et les commerçants sont aussi en majorité musulmans.

Les immigrants venant des autres parties d'Afrique sont généralement au moins de nom musulmans ou chrétiens.

Les missionnaires sont actifs dans le pays.

Section II. Situation de la Liberté de Culte

Cadre juridique et politique

La constitution garantit la liberté de culte et dans l'ensemble le gouvernement respecte effectivement ce droit. Bien qu'il n'existe pas de religion d'état, le gouvernement favorise de manière informelle le christianisme pour des raisons historiques et ethniques.

Par le passé, le gouvernement a favorisé de façon informelle l'église catholique et a donc donné aux responsables de l'église catholique une voix prépondérante dans la conduite des affaires de l'état par rapport à leurs homologues islamiques. De tels traitements de faveur ont fit naître des sentiments d'exclusion chez certains musulmans.

Les musulmans étaient encore sous-représentés à l'Assemblée, en grande partie à cause du boycott des élections législatives de 2000 par le RDR, parti dominé par les musulmans. Au cours de l'année de référence, les musulmans occupaient 12 des 32 postes ministériels du gouvernement formé par le leader des ex-rebelles Guillaume Soro.

Outre à l'Assemblée Nationale, les musulmans étaient encore proportionnellement sous-représentés dans les media tels que la radio et la télévision. Sur environ 88 stations radio de la zone sous contrôle gouvernemental, par exemple, 7 fréquences étaient catholiques, 1 évangélique et 1 islamique.

Les forces armées étaient dominées par les gens du Sud dont peu sont musulmans. Les militaires chrétiens eurent l'accès à des chapelles et les militaires musulmans leur temps de prière. Puisque beaucoup de leaders du coup d'état de 2002 étaient des gens du nord musulmans, les musulmans au sein de l'armée gardaient généralement un profil bas. Au cours de l'année de référence, l'armée a désigné trois aumôniers musulmans militaires : un pour la gendarmerie, un pour la police et un autre pour la marine.

Le gouvernement respecte la plupart des fêtes religieuses musulmanes et chrétiennes. Les jours fériés musulmans sont Eid al-Fitr, Eid al-Adha (Tabaski), Layla tul-Qadr (Nuit du Destin) et Maulid al-Nabi (l'anniversaire du Prophète Mohammed). Les jours fériés chrétiens sont Noël, le lundi de Pâques, le jour de l'Ascension, le lundi de Pentecôte et la Toussaint.

La loi exige des groupes religieux de s'enregistrer auprès du gouvernement. Dans le cadre de la loi de 1960 régissant le fonctionnement des associations, tous les groupes religieux souhaitant mener des activités dans le pays doivent soumettre au Ministère de l'Administration Territoriale un dossier comprenant les statuts du groupe, le nom des membres fondateurs, la date de la fondation (ou la date à laquelle le fondateur a reçu la révélation de son appel), le procès-verbal de l'assemblée générale, le nom des membres du bureau administratif et d'autres informations. Le Ministère de l'Administration Territoriale mène une enquête par le biais de la police sur les origines des membres fondateurs pour déterminer si le groupe n'a pas de but ou de membre politique subversif. Aucun groupe religieux ne s'est plaint de procédures d'enregistrement arbitraires ou de difficultés à obtenir l'agrément du gouvernement. Le Ministère de l'Intérieur n'a rejeté aucune demande d'enregistrement au cours de la période de référence. Les groupes religieux traditionnels autochtones n'étaient pas organisés de façon formelle et aucun d'eux n'a fait une demande d'enregistrement ou d'agrément. Le gouvernement n'accorde aucune exonération de taxe ni autre avantage aux groupes religieux ; toutefois, certains groupes religieux ont obtenu certaines faveurs grâce à des négociations individuelles. Les exemples comprennent des réductions de coûts des cartes de séjour, des exemptions de droits de douane pour certains articles religieux, des passeports diplomatiques pour les chefs religieux les plus importants et dans certains cas, des privilèges comparables à ceux des diplomates. Le gouvernement n'a favorisé systématiquement aucune religion particulière dans ce sens.

Les missionnaires étrangers doivent répondre aux mêmes exigences de résidence que tous les étrangers, notamment l'enregistrement en tant que résident étranger et l'obtention de cartes de séjour. Aucun rapport ne mentionne qu'un missionnaire étranger se soit vu refuser ces documents de façon arbitraire.

Le gouvernement reconnaît et supervise toutes les écoles quelque soit la religion. Toutes les écoles doivent répondre aux exigences des programmes académiques établis à l'échelle nationale. Les écoles confessionnelles étaient libres d'enseigner et de régir leurs propres cours de religion.

Le gouvernement a autorisé l'instruction religieuse dans les écoles publiques ; les groupes islamiques, catholiques et protestants, y compris les églises évangéliques, dispensent cette instruction généralement en dehors des heures normales de cours.

L'instruction religieuse dans les écoles privées était variable. Certaines écoles privées ont inséré l'instruction religieuse dans leur programme scolaire, certaines ont permis à des groupes religieux d'enseigner la religion pendant les vacances scolaires et certaines ont refusé d'intégrer toute instruction religieuse. Le gouvernement subventionne les écoles secondaires privées, y compris les écoles chrétiennes et musulmanes, bien que des arriérés se soient accumulés depuis plusieurs années. En août 2006, le Ministère de la Santé a annoncé que les élèves des écoles musulmanes, même celles non reconnues par le gouvernement, auraient accès à la santé (campagnes de vaccination, distribution de vitamines, etc.), soins procurés aux élèves des écoles

gouvernementales. Le Haut Conseil des Imams estimait que cette nouvelle politique serait bénéfique à 96.000 élèves.

Le gouvernement a commencé à homologuer officiellement les écoles musulmanes en 2006. Au cours de l'année de référence, le Conseil National Islamique a entrepris la construction de cinq nouvelles écoles primaires (deux à Abidjan et trois en dehors de la banlieue d'Abidjan) avec l'aide financière de la Banque Islamique de Développement.

Contrairement aux précédentes périodes de référence, le gouvernement a attribué des aides financières à des associations religieuses autres que des écoles au cours de l'année de référence (environ 20.000 dollars ou 10 millions de FCFA) pour couvrir les frais d'achèvement de construction de sites religieux ou pour participer aux pèlerinages religieux. Durant la période couverte par ce rapport, le gouvernement a fait des démarches positives pour promouvoir l'entente inter religieuse. Des responsables du gouvernement, y compris le Président et ses conseillers aux affaires religieuses, ont participé aux célébrations et évènements religieux importants organisés par une large variété de groupes religieux. Le gouvernement a souvent invité les responsables des différentes communautés religieuses, y compris le Comité de Médiation pour la Réconciliation Nationale, le Forum des Confessions Religieuses et le Collectif des Confessions Religieuses pour la Réconciliation Nationale et la Paix à participer à des cérémonies officielles et à siéger dans les comités de délibération et de consultation.

Le gouvernement a continué à répondre aux besoins des divers groupes religieux dans le but de maintenir une stabilité politique. Par le passé, le gouvernement a payé la construction d'une cathédrale catholique. La Mosquée du Plateau au centre d'Abidjan, un projet commencé en 1994 sous la direction du gouvernement restait inachevé. En mars 2007, le Président a rencontré à plusieurs reprises les leaders musulmans pour l'achèvement de la Mosquée du Plateau, des querelles foncières et le pèlerinage 2007 à La Mecque. Au cours de cette rencontre, le Président Gbagbo a annoncé qu'il donnerait un million de dollars (500 millions de FCFA) pour achever la Mosquée du Plateau. Le Président a ordonné que les travaux de construction de l'esplanade de la Mosquée soient rapidement achevés, pour dégager un espace de culte nécessaire jusqu'à l'achèvement complet des travaux ; toutefois, aucun gros œuvre n'était pas fini à la fin de la période de référence.

En mai 2007, le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro a rencontré séparément une délégation d'imams conduite par Sheik Aboubacar Fofana, le Président du Haut Conseil des Imams (COSIM). La délégation a présenté plusieurs doléances mais le gouvernement n'a pris aucune décision les concernant au cours de la période de référence. Le Président a rencontré aussi des groupes chrétiens. En mars 2007, il a rencontré une délégation de l'Eglise Méthodiste Unie du Texas afin de discuter de la coopération entre les églises Méthodistes ivoiriennes et américaines. En mars 2007, il a rencontré une délégation de responsables catholiques pour s'entretenir sur des vols dans 30 églises et séminaires. En réponse, le Président a envoyé des forces de défense et de

sécurité pour patrouiller les églises dans les régions éloignées et a promis de pourvoir une protection policière aux propriétés d'autres groupes religieux.

Comme il le faisait avec les groupes musulmans et chrétiens, le Président Gbagbo a continué à rencontrer fréquemment les chefs traditionnels pour entendre leurs préoccupations ; cependant de telles rencontres n'ont pas vraiment permis de combler les profondes divisions politiques et ethniques ou de promouvoir une plus grande harmonie religieuse.

Limites à la Liberté de Culte

Contrairement aux périodes de référence précédentes, aucun rapport ne mentionne de surveillance par le gouvernement de groupes religieux minoritaires à la recherche de signes d'activité politique considérés comme subversifs.

Commençant en 2001 avec le Forum pour la Réconciliation Nationale, le gouvernement a initié plusieurs programmes visant à améliorer les relations entre le gouvernement et les groupes religieux. Souvent perçus comme sympathisants des rebelles, de nombreux musulmans et gens du Nord pensaient être des cibles de discrimination de la part des gens du Sud et du parti du Président. Le sentiment de discrimination chez les musulmans a diminué avec la mise en place du partage du pouvoir du Gouvernement de Réconciliation Nationale en 2003, la nomination du Premier Ministre Soro en mars 2007, la nomination de musulmans à des postes clés du gouvernement incluant la Primature, la Grande Chancellerie, la Présidence de l'Assemblée Nationale et divers postes ministériels ; toutefois, ces nominations n'ont pas mis un terme à l'exclusion sociale et politique de certains groupes.

De nombreux ressortissants du Nord musulmans ressentaient encore de la discrimination lors de la demande de certificat de nationalité nécessaire pour voter. Lors de la demande de passeport, les citoyens du Nord se sont plaints que les autorités gouvernementales exigeaient d'eux plus de documents que pour leurs homologues du Sud en majorité non musulmans. De plus, des rapports attestaient que des agents de police continuaient de confisquer des cartes d'identité appartenant à des citoyens du Nord ou leur demandant de payer des pots-de-vin aux contrôles routiers avant de leur remettre les cartes d'identité confisquées. Plus d'équité dans la délivrance des documents d'identité était une des demandes clés du processus de paix et l'ancien Premier Ministre Banny et l'actuel Premier Ministre Soro ont fait de la mise en œuvre d'un processus d'identification nationale leur priorité. Toutefois, le nouveau processus avait à peine commencé à la fin de la période de référence.

Certaines organisations musulmanes ont considéré les exigences structurelles du gouvernement pour les voyages du Hadj en Arabie Saoudite inutiles et comme étant une inférence injustifiée dans les affaires religieuses. Par exemple, le gouvernement exigeait un minimum de 100 pèlerins par groupe, tandis que le gouvernement saoudien n'exigeait que 50 pèlerins par groupe d'arrivée. Le gouvernement demandait aussi que toute organisation cherchant à organiser le Hadj justifie de 3 ou 4 années d'existence.

En décembre 2006, de nombreux ivoiriens n'ont pu se rendre au pèlerinage de La Mecque, faute d'avion disponible. La communauté musulmane a demandé l'aide du gouvernement pour que ceux, qui avaient payé le voyage de 2006, puissent partir en décembre 2007 sans repayer et a demandé qu'un bureau spécial gouvernemental soit ouvert comme seul responsable d'organiser le Hadj.

Les membres de l'élite urbaine largement chrétienne et islamique du pays qui influencent fortement l'état, paraissent généralement peu enclins à permettre aux religions traditionnelles autochtones d'obtenir le statut social accordé à la chrétienté et à l'Islam en les excluant des prises de décision politique. Toutefois, au début des cérémonies importantes, les chefs traditionnels sont souvent invités à exécuter les cérémonies de libation traditionnelles visant à la reconnaissance des ancêtres.

Aucun rapport ne signalait des limites à la liberté de culte dans les soixante pour cent de la partie nord contrôlée par les rebelles.

Atteintes à la Liberté Religieuse

Contrairement aux périodes de référence passées, aucun rapport ne signalait la destruction de mosquée. En mars 2006, les responsables du district d'Abidjan ont essayé de détruire une mosquée construite sur un espace public dans le quartier de Marcory, une communauté religieuse mixte, afin de permettre à un particulier de construire un supermarché.

Aucun prisonnier ou détenu religieux n'a été signalé dans le pays.

Conversion Religieuse Forcée

Aucun rapport n'a fait mention de conversion religieuse forcée, comme de citoyens américains mineurs kidnappés ou qu'on ait fait partir des Etats-Unis illégalement ou de refus de permettre à de tels citoyens de retourner aux Etats-Unis.

Section III. Abus sociaux et Discrimination

Les relations entre les divers groupes religieux sont devenues tendues depuis le déclenchement de la crise nationale en 2002. Certaines discriminations sociales contre des musulmans et des adeptes des religions traditionnelles autochtones ont continué pendant la période de référence.

Des agents gouvernementaux, agissant de leur propre gré, ont discriminé souvent des gens du Nord en confisquant leurs papiers d'identité et de voyage aux barrages. De nombreux agents et autres acteurs de la société ont présumé que les gens du Nord étaient musulmans et soutenaient les activités des rebelles dans le Nord.

Certains chrétiens et musulmans refusent d'associer les pratiquants des religions traditionnelles autochtones. De nombreux responsables chrétiens ou islamiques qualifient les pratiquants des religions traditionnelles autochtones de « païens » ou de praticiens de « magie noire ». Malgré ces attitudes hostiles envers les groupes religieux autochtones, de nombreux pratiquants des religions traditionnelles autochtones n'ont pas conscience ou ne se considèrent pas victimes de discrimination sociale et ne se plaignent pas de la façon dont ils sont traités.

Pendant la période de référence, certains prêtres catholiques se sont plaints de l'hostilité de la part du nombre croissant de pasteurs chrétiens évangéliques qui recrutent leurs membres au sein de l'église catholique.

Quelques activités interconfessionnelles ont été organisées pendant la période de référence. En mai 2007, des responsables musulmans et catholiques ont donné des discours clés à une conférence sur la paix et la réconciliation organisée par la Fondation Internationale Islamique, une organisation ivoirienne non gouvernementale (ONG). Au cours du dernier trimestre de 2006, le Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH) a organisé une conférence et un débat sur le thème « Religion et Non-violence » qui avait pour conférenciers un imam et un pasteur évangélique. En mai 2006, des délégués du Forum des Confessions Religieuses de Côte d'Ivoire et des Conseils Interreligieux d'Afrique de l'Ouest (CIRAO) se sont rencontrés à Abidjan sous l'égide de la Conférence Mondiale des Religions pour la Paix avec des participants du Ghana, du Libéria, de la Guinée, de la Sierra Leone et des Etats-Unis. Le thème de la rencontre était la coexistence pacifique entre les groupes religieux. Cependant, ces initiatives interconfessionnelles incluaient peu de responsables des groupes religieux traditionnels autochtones.

Le Forum des Confessions Religieuses (Le Forum) s'efforce de promouvoir le dialogue, d'accroître l'entente et d'améliorer les relations entre les chefs et les groupes religieux ; y participent des responsables de nombreux groupes religieux du pays, notamment les catholiques, les musulmans, des groupes protestants variés, plusieurs groupes syncrétistes, l'Association des prêtres traditionnels et les Bossonistes, une association de prêtres religieux akans autochtones. Le Forum a collaboré régulièrement avec le collectif des Confessions Religieuses pour la Réconciliation Nationale et la Paix, une organisation créée avec le soutien de la Direction des cultes au sein du Ministère de l'Intérieur et le Centre Culturel Américain. Le Collectif des Confessions Religieuses pour la Réconciliation Nationale et la Paix comprend tous les groupes religieux du pays, y compris différentes églises évangéliques qui ont auparavant refusé de se joindre au Forum. Des discussions étaient en cours pour fusionner les deux organisations.

Section IV. La Politique du Gouvernement des Etats-Unis

Le gouvernement des Etats-Unis discute des questions de liberté religieuse avec le gouvernement comme faisant partie de sa politique générale de promotion des droits de l'homme. Depuis le déclenchement de la crise en 2002, l'Ambassade des Etats-Unis a soutenu les efforts du gouvernement et des ONGs pour atténuer les tensions religieuses du pays. L'Ambassadeur des Etats-Unis et d'autres fonctionnaires des Etats-Unis ont rencontré régulièrement les responsables religieux.

Le 8 mars 2007, l'Ambassade a animé une conférence pour sonder les perceptions et les réalités des femmes musulmanes et leur place dans l'Islam en présence d'une centaine de militants d'ONGs musulmanes et chrétiennes et de responsables de communautés. Les membres des groupes de travail ont discuté des droits de la femme d'un point de vue religieux et comment les coutumes traditionnelles et séculaires se sont entrelacées souvent avec la doctrine religieuse pour abaisser le statut des femmes.

En février 2007, l'Ambassade a animé une table ronde sur le mariage interreligieux devant une audience mixte de musulmans et de chrétiens à Yamoussoukro. Un couple juif catholique a partagé ses stratégies pour résoudre les questions de foi et de famille au sein d'un mariage interreligieux.

Les autorités de l'Ambassade ont rencontré un large échantillon d'ONGs œuvrant pour la liberté de culte et les questions de tolérance au cours de la période de référence.